



Resiliation d'un contrat d'assurance auto

Par **zomau**, le **10/11/2009** à **21:39**

Bonjour,

mon contrat d'assurance auto prend effet le 11/02/2009, son echeance principale est fixée au 28 novembre.

Ma lettre recommandé doit etre envoyée 2 mois avant le 11 fevrier ou j'aurai du le faire 2 mois avant le 28 novembre sans parler de la loi Chatel qui me donnais droit à 20 jours apres reception de l'appel de cotisation daté du 6/10/2009 (trop tard).

Merci beaucoup